

VENTE

PRIX DE VENTE TTC (hors honoraires)	HONORAIRES charge vendeur Somme forfaitaire	HONORAIRES charge acquéreur
De 0 à 30 000 €		3 000 €
De 30 001 € à 45 000 €		3 500 €
De 45 001 € à 60 000 €		4 800 €
De 60 001 € à 75 000 €		6 300 €
De 75 001 € à 90 000 €		7 000 €
De 90 001 € à 110 000 €		7 800 €
De 110 001 € à 130 000 €		8 800 €
De 130 001 € à 150 000 €		10 000 €
De 150 001 € à 180 000 €		11 600 €
De 180 001 € à 220 000 €		13 000 €
De 220 001 € à 500 000 €		6.00 %
A partir de 500 001 €		5.00 %

LOCATION

SUPERFICIE	MONTANT AU M ²
- de 40 m ²	12 € dont 2 € pour l'EDL
- de 80 m ²	11 € dont 2 € pour l'EDL
- de 150 m ²	10 € dont 2 € pour l'EDL
+ de 150 m ²	sur devis

Dans la limite du plafond de 13 Euros/m² conformément au décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à 12 €/m² en zone très tendue, à 10 €/m² en zone tendue et à 8 €/m² pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à 3 €/m². »

GESTION LOCATIVE

Formule SÉRÉNITÉ : 7.95 % TTC des sommes encaissées

Suppléments :

- + 50 € TTC si ouverture d'un contentieux
- + 100 € TTC de frais de clôture / + 100 € TTC de congé bailleur
- + 45 € TTC / an et par lot pour l'aide à la déclaration des revenus fonciers (dans la limite de 120 € TTC) ou 18 € TTC dans le cadre du microfoncier.

Formule ZEN : 13.95 % TTC des sommes encaissées

Tout inclus : Formule sérénité + Prestations de location incluses
Aucune facturation en supplément

Pack GARANTIES LOCATIVES : 2.25 % des sommes quittancées

- ⇒ Garantie loyers impayés
- ⇒ Garantie Protection juridique
- ⇒ Garantie des détériorations immobilières

Conditions et plafonds des garanties disponibles en agence

LOCATION DES PROFESSIONNELS

(locaux commerciaux ou professionnels)

Commercialisation (visites, constitution du dossier et état des lieux) : 13% HT (15.6 %TTC) du loyer annuel HT et HC à la charge du locataire

Rédaction du bail : 1 mois de loyer avec un minimum de 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire.

Renouvellement de bail à la charge du locataire :

450 € TTC (pour un loyer inf. à 500 € TTC) / 600 € TTC (pour un loyer entre 501 et 999 € TTC) / 800 € TTC (pour un loyer supérieur à 1000 €)

LOCATION DE VACANCES

18 à 28 % du loyer par semaine (minimum de 51€ TTC / semaine).

Barème applicable aux mandats signés à compter du 15.06.2020

LESPARRE AJP NOUVELLE AQUITAINE | CPI 33 01 2018 000 015 205 - SARL au capital de 7 622.45 euros - Garantie financière BPA GRAND OUEST - RCS 388 088 460